

Tiré de Duklas, J., Maki, K., Pesaro, J., Brady, J. (Juin, 2014). Étude de IARUCC et du CPCAT sur les normes en matière de relevés de notes et de nomenclature des transferts de crédits : Examen des pratiques actuelles des établissements postsecondaires canadiens. Alberta : ARUCC, CPCAT. p. 56-58.

Royaume-Uni

Survol du système

Au Royaume-Uni, la responsabilité de l'enseignement supérieur est déléguée à l'Angleterre, à l'Écosse, au Pays de Galles et à l'Irlande du Nord. Les établissements d'enseignement supérieur sont des entités autonomes et indépendantes établies par une charte royale ou une loi, et financées en partie par le gouvernement. L'organisme Universities UK, formé de 133 membres, est composé des chefs de la direction de toutes les universités du Royaume-Uni et de certains collèges d'enseignement supérieur (Universities UK, 2013a). De plus, l'on dénombre plus de 550 établissements qui offrent des cours menant à un grade, sans toutefois être autorisés à conférer un grade; toute université ou tout collège d'enseignement supérieur ayant le pouvoir d'accorder des grades valide ses cours (gouvernement de l'Alberta, 2007). L'annexe G fournit d'autres renseignements sur le système du RU.

Normes sur les relevés de notes et le *Higher Education Achievement Report* (HEAR)

Au Royaume-Uni, l'Academic Registrars Council (Academic Registrars Council [ARC], sans date) est l'organisation professionnelle des cadres supérieurs chargés de l'administration des affaires étudiantes des universités et collèges d'enseignement supérieur à financement public au Royaume-Uni » (p. 1). Bien que cette organisation, à l'instar de l'ARUCC, semble fournir divers services – par exemples, des occasions de perfectionnement professionnel et des groupes de professionnels axés sur l'admission, l'évaluation et les dossiers étudiants – elle ne semble pas disposer d'un guide de relevés notes accessible au public semblable à celui de l'ARUCC.

En 2003, les établissements d'enseignement supérieur du RU acceptaient d'émettre un document s'apparentant au supplément au diplôme à tous les tous les diplômés, et ce, conformément au communiqué de Berlin du processus de Bologne et aux lignes directrices strictes fixées par le National Recognition Information Centre (NARIC) du RU et l'unité européenne d'Universities UK (UK Higher Education Europe Unit, 2006). Après quelques années de consultations et d'essais dans le but de trouver une solution appropriée pour le Royaume-Uni (Universities UK, 2007; Universities UK, 2012), le *Higher Education Achievement Report* (HEAR) a été instauré en 2012, en tant que « document électronique concis émis par un établissement d'enseignement supérieur, lequel fournit un dossier du rendement de l'étudiant(e) au cours de ses études supérieures. Comptant un maximum de six pages... il doit respecter un modèle standard... et être vérifié par la ou le registraire de chaque établissement – ou un dirigeant occupant un poste équivalent – afin d'en confirmer la crédibilité » (Universities UK, 2012, p. 5).

Le HEAR est conforme aux exigences de champs de données du supplément au diplôme, mais il s'en distingue en ce qu'il « constitue un document électronique plutôt que papier; ... est un dossier permanent mis à jour tout au long du séjour de l'étudiant(e) à l'établissement; ... et comprend des renseignements sur les réalisations non scolaires de l'étudiant(e) qui peuvent être vérifiées et validées par l'établissement » (ECCTIS, 2013). Universities UK (2014) a publié une trousse de référence HEAR destinée aux établissements, laquelle comprend un survol du contenu du HEAR/supplément au diplôme,

Tiré de Duklas, J., Maki, K., Pesaro, J., Brady, J. (Juin, 2014). Étude de IARUCC et du CPCAT sur les normes en matière de relevés de notes et de nomenclature des transferts de crédits : Examen des pratiques actuelles des établissements postsecondaires canadiens. Alberta : ARUCC, CPCAT. p. 56-58.

des définitions détaillées des éléments à inclure dans chaque section, une liste de contrôle aux fins de mise en œuvre et des renseignements normalisés sur le système national d'éducation. Le document HEAR comprend huit sections principales qui respectent le format du supplément au diplôme européen (voir tableau 4 ci-dessous). La publication *Bringing It All Together – Introducing the HEAR* (Universities UK, 2012) comprend également un glossaire exhaustif d'acronymes et de termes (pp. 26-27) et un modèle de document HEAR (pp. 46-57).

Tableau 1 - Sommaire du contenu du Higher Education Achievement Report (HEAR)

Catégorie	Composants
1. Renseignements sur le titulaire de la qualification	1.1 Nom(s) de famille 1.2 Prénom(s) 1.3 Date de naissance (jour/mois/année) 1.4 Numéro ou code d'identification de l'étudiant (s'il est disponible)
2. Renseignements sur la qualification	2.1 Intitulé de la qualification et (le cas échéant) titre conféré 2.2 Principal (aux) domaine(s) d'études couvert(s) par le diplôme 2.3 Nom et statut de l'établissement ayant délivré le diplôme 2.4 Nom et statut de l'établissement dispensant les cours, s'il diffère de celui ayant délivré le diplôme (dans la langue originale) 2.5 Langue d'enseignement/d'examen
3. Renseignements sur le niveau de qualification	3.1 Niveau de qualification 3.2 Durée officielle du programme 3.3 Conditions d'accès
4. Renseignements sur le contenu et les résultats obtenus	4.1 Organisation des études 4.2 Exigences du programme 4.3 Détails relatifs au programme (p. ex., modules ou unités étudiés) et aux notes/points de crédit obtenus du relevé de notes (si ces renseignements sont compris dans un relevé de notes officiel, les consigner ici) 4.4 Système de notation et, si possible, renseignements sur la répartition des notes 4.5 Classification générale du diplôme (dans la langue originale)
5. Renseignements sur la fonction de la qualification	5.1 Accès à un niveau d'études supérieur 5.2 Statut professionnel (le cas échéant)
6. Renseignements additionnels	6.1 Autres distinctions (rendement accrédité dans des contextes non scolaires) 6.2 Autres activités reconnues entreprises et réussies par l'étudiant(e) 6.3 Prix universitaires, professionnels et départementaux 6.4 Autres renseignements
7. Certification HEAR	7.1 Date 7.2 Signature 7.3 fonction 7.4 Sceau ou cachet officiel
8. Renseignements sur le système national enseignement supérieur	

Source : *Higher Education Achievement Report* – Trousse de référence destinée aux établissements. Universities UK, 2014, pp.2-4.

Le document *International Education Guide for the Assessment of Education from the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland* (gouvernement d'Alberta, 2007) comprend un survol complet de l'historique et de l'évolution du système d'éducation secondaires et postsecondaire au RU. Il fournit également de nombreuses précisions quant aux programmes, aux exigences d'admission, aux systèmes

Tiré de Duklas, J., Maki, K., Pesaro, J., Brady, J. (Juin, 2014). Étude de IARUCC et du CPCAT sur les normes en matière de relevés de notes et de nomenclature des transferts de crédits : Examen des pratiques actuelles des établissements postsecondaires canadiens. Alberta : ARUCC, CPCAT. p. 56-58.

de notation et aux possibilités d'études supérieures. Le document comprend également une multitude d'exemples de certificats et grades et de relevés de notes d'une variété d'établissements d'enseignement supérieur du Royaume-Uni (pp. 63-80).